



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE DE BERRY

PROCÈS-VERBAL
Réunion extraordinaire
de l'école de Berry
tenue le mardi 19 mars 2024 à 19h
en présentiel

PRÉSENTS:

Mmes Marie-Claude Auger
Mélanie Therrien
Véronique Verreault
Christine Tessier
Émily Faucher
Mélanie Doré
Coralie Lajole
Lise Rodrigue
Véronique Perron

MM Sébastien Gagné
Yannick Roy
Jules Grondin

M^{me} Catherine Ouellet, directrice

ABSENTE :

M. Bélanger

**1. OUVERTURE DE LA
RÉUNION, SALUTATIONS
ET PRÉSENCES**

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par M^{me}
Marie-Claude Auger.

**2. LECTURE ET
ADOPTION DE L'ORDRE
DU JOUR**

CE-0989-2024 IL EST RÉSOLU, sur
proposition de M^{me} Véronique Verreault ,

QUE l'ordre du jour de cette
réunion soit et est adopté, tel que déposé

ADOPTÉE.

3. FERMETURE DE LA CLASSE DE MATERNELLE 4-5 ANS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Mme Catherine Ouellet fait la mise en contexte et explique la situation. Elle nomme que 5 enfants sont inscrits pour le moment pour l'année 2024-2025 en maternelle 5 ans. Au regard du plan quinquennal du Centre de services scolaires Harricana, il manquerait un enfant afin que le groupe puisse être financé par le MEQ. La pénurie de personnel actuelle amène également le Centre de services scolaire à mettre en application les orientations du plan quinquennal. Elle explique que l'intention de la rencontre est d'expliquer la démarche à venir dans une telle situation et de chercher des solutions.

M. Yannick Roy, Directeur général du centre de services scolaire Harricana, présente, à partir du plan quinquennal, les différentes étapes du processus. Il est toujours possible, si une inscription s'ajoute, que le groupe s'ouvre au mois d'août.

4. INTERVENTION DU PUBLIC

M. Jules Grondin, maire de la municipalité, demande s'il serait possible qu'il puisse avoir une idée du manque à gagner pour l'élève manquant, advenant le cas où la municipalité souhaiterait le fournir afin d'assurer l'ouverture du groupe. M. Roy mentionne qu'il aura à faire le calcul et l'enverra directement au maire par courriel.

Mme Véronique Verreault demande si le service de transport sera fourni advenant le déplacement des élèves vers l'école de Saint-Félix. M. Roy confirme que le transport sera disponible pour ces élèves.

Mme Normand questionne à savoir si un minimum de 3 élèves de 4 ans est nécessaire à l'ouverture d'une classe de maternelle 4 et 5 ans. Mme Ouellet mentionne qu'il s'agit bel et bien de la règle. Toutefois, une vérification devra être faite auprès du service éducatif puisque des dérogations sont parfois possibles. Le MEQ doit accepter afin que nous puissions déroger de cette règle.

5. CLÔTURE DE LA RÉUNION

CE-0990-2024 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M^{me} Mélanie Doré, à 19 h 45,

QUE la séance soit levée.

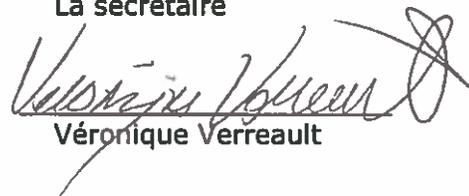
ADOPTÉE.

La présidente,



Marie-Claude Auger

La secrétaire



Véronique Verreault

